

BILAN DE LA PERIODE 2009-2013
DE LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATEGIE DE MARCHÉ »
au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009

POUR DEBAT EN COMMISSION LE 30 Mai 2013

Ce bilan est un projet de texte soumis à la discussion en commission du 30 mai 2013, il pourra donc évoluer. De plus, il sera actualisé en fin d'année en vue d'une publication du bilan du Cnis relatif à l'ensemble des avis adoptés en janvier 2009 pour la période 2009-2013.

Pour mémoire, les projets d'avis de moyen terme 2009-2013 avaient été discutés dans quatre des ex-formations¹ du Cnis en 2008 avant d'être adoptés en assemblée plénière du Cnis en janvier 2009. Aujourd'hui, ces domaines sont quasiment tous regroupés dans le Commission « Entreprises, stratégies de marché » Cela couvre donc un champ de la statistique publique très large.

Cadrage européen pour la période 2009-2013 :

Le contexte européen a été marqué par la mise en place d'un programme quinquennal (2009-2013) de modernisation de l'ensemble de la statistique d'entreprise (MEETS, décision 1297/2008) : ce programme est en partie inspiré des expériences françaises de réingénierie et en particulier du programme RESANE. Dans le cadre de la « vision » développée par Eurostat sur le développement futur des statistiques publiques, ce programme a débouché en 2011-2012 sur une proposition d'élaboration d'un nouveau « règlement européen cadre (FRIBS) sur les statistiques d'entreprises » qui touchera les référentiels, les statistiques structurelles, conjoncturelles, d'échanges extérieurs et les enquêtes thématiques. La direction des statistiques d'entreprises de l'Insee a beaucoup investi sur les nombreux groupes de travail (ESSnet) créés dans le cadre du programme MEETS, de façon à anticiper sur les changements et à proposer des solutions déjà expérimentées en France.

A noter que la période a été également marquée des évolutions de la demande d'origine européenne en lien avec la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence des services, en particulier dans les transports. Il faut noter également que la statistique agricole, répondant toujours aux besoins de suivi de la politique agricole commune, s'est élargie pour répondre à de nouveaux besoins.

[Principaux textes européens](#) qui fondent les enquêtes et demandes d'indicateurs d'origine européenne:

[Le règlement \(CE\) No 295/2008](#) est le règlement cadre sur **les statistiques structurelles**. Celui-ci est issu d'une refonte, décidée en 2002, du règlement cadre n°58/97 qui avait lui-même subi un certain nombre de modifications. Cette refonte a eu notamment pour objet de mieux se conformer aux politiques prioritaires communautaires.

¹

Agriculture, Industrie-IAA-Energie, Commerces-Services et, en partie Transport-Tourisme

Le règlement cadre (CE) No 1165/98 est le règlement cadre concernant **les statistiques conjoncturelles**. Lui-même faisait suite à un précédent règlement pour tenir compte notamment des demandes de la Banque centrale européenne (créée en 1998) de diminuer les délais de disponibilité des principaux indicateurs. Le règlement de 98 a été amendé par un autre règlement du Conseil (n°1158/2005). Il a également été modifié à plusieurs reprises par des règlements de la commission, jusqu'en 2012, notamment pour introduire les variables relatives aux prix industriels à l'importation et aux prix à la production des services, prendre en compte la nouvelle nomenclature économique, supprimer les variables relatives aux entrées de commandes pour les bâtiments et pour le génie civil, et l'industrie.

Un nouveau règlement (EU) n° 692/2011 concernant les statistiques européennes sur **le tourisme** et abrogeant la directive 95/57/CE du Conseil a été adopté le 6 juillet 2011, avec une période de référence débutant le 1er janvier 2012.

Le règlement cadre (CEE) no 3924/91 du Conseil relatif à la création d'une enquête communautaire **sur la production industrielle** a été modifié en 2006 (1896/2006). Il a pour objet de disposer des informations détaillées sur la production des industries afin de suivre leurs marchés en utilisant une liste de produits (**PRODCOM**) de quelque 3 900 produits manufacturés au niveau européen. Depuis 2004, des règlements de la commission ont été régulièrement pris pour mettre notamment à jour la liste des produits « PRODCOM ».

Le règlement cadre No 1006/2009 concernant les statistiques communautaires sur **la société de l'information**. Plus particulièrement, les statistiques relatives à la société de l'information surveillent trois aspects : la réalisation d'un espace européen unique de l'information, l'innovation et l'investissement dans la recherche en matière de TIC la réalisation d'une société européenne inclusive de l'information. Ces aspects correspondent aux principaux objectifs de 2020.

Le règlement cadre (CE) n°177/2008 concerne les **répertoires d'entreprise** pour des besoins statistiques, modifiant celui de 1993.

Le règlement cadre n°716/2007 sur les **statistiques Fats inwards et outwards**, a été adopté le 20 juin 2007 avec dérogation pour la France pour les années 2007-2008 et amendé en 2008 ((CE)747/2008). Il porte sur la structure et l'activité des filiales étrangères (chiffre d'affaires, emploi). Il fait suite aux recommandations de l'Ocde et aux manuels sur les FATS et les indicateurs de la mondialisation économique

Il existe de [nombreux règlements](#) européens pour assurer le suivi de **la politique agricole commune** (offre de produits, production, revenus des agriculteurs ...). La statistique agricole couvre également d'autres objectifs : la protection de l'environnement; l'adoption de pratiques agricoles durables, la sécurité alimentaire, le bien-être des animaux, le développement rural, dans une perspective plus large. La politique communautaire de **la pêche** est également suivie par plusieurs [règlements](#).

Plusieurs directives concernent **le transport** :

-la directive de 1995 (95/64/CE) qui fondait les statistiques de **transport maritime** (marchandises et passagers), refondue par celle de 2009 (2009/42/CE) suite à de nombreuses modifications,

-le règlement cadre sur les statistiques de transport concernent **les marchandises par voies navigables intérieures** [(CE) No 1365/2006],

-**les marchandises par route** [(UE) N o 70/2012], ainsi que la décision du 30 novembre 1993 sur les accidents de la circulation.

- le transport **par chemin de fer** [(CE) No 91/2003],

-le transport de passagers, de fret et de courrier **par voie aérienne** [(CE) No 437/2003],

-le règlement 1108/70 du conseil instaurant une comptabilité des dépenses afférentes aux **infrastructures de transports** par chemin de fer, par route et par voie navigable

A cela s'ajoute le questionnaire commun UE-OCDE-UNECE sur base volontaire (Web-COQ),

Contexte français

La loi de modernisation de l'économie (LME) votée en 2008 a eu plusieurs répercussions sur les statistiques d'entreprise : notamment la nouvelle définition des entreprises (en première analyse identiques désormais à la trace française des groupes et non plus aux unités légales filiales) mais également la création de catégories d'entreprises (les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaires, les grandes entreprises.)

Deux groupes de travail du Cnis ont largement contribué à cette évolution des définitions :

- l'un sur la « Définition des catégories d'entreprises », présidé par M. Didier

- l'autre sur les « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes », présidé par M. Salustro

Par ailleurs, la RGPP a eu pour effet de restructurer les services statistiques et de regrouper à l'Insee un grand nombre d'opérations statistiques : nombreuses enquêtes d'entreprises mises en œuvre auparavant par les services statistiques ministériels ainsi que la plupart des enquêtes statistiques de l'ex-Sessi ont rejoint l'Insee ou sont sur le point de le rejoindre comme les indices IPEA et des indices de prix de transport précédemment produits par le SOeS.

L'Insee s'est également engagé dans une réingénierie des processus de statistiques structurelles sur les entreprises en devenant le maître d'œuvre de leur élaboration dans le cadre du projet Resane (refonte des statistiques annuelles d'entreprises).

Du côté des statistiques de court terme, le moyen terme a été marqué par le changement de base 2010 et par le démarrage d'un projet de refonte des différentes chaînes de production des indicateurs de court terme (programme dit Premice).

En matière de technologie de l'information, la collecte par EDI a été bien développée dans le cadre de Sirène. La collecte par Internet devrait quant à elle se développer pour les enquêtes d'entreprises.

En matière de diffusion, une meilleure cohérence entre les différents sites de diffusion a été recherchée.

Par ailleurs, la production des statistiques de *transport* avait été affaiblie durant la période précédente dans le contexte de la généralisation de la concurrence et de perte du contrôle par l'État des activités décentralisées (routes) ou privatisées (autoroutes notamment). Un groupe de travail présidé par M. Bernadet a permis de remettre à plat les besoins statistiques dans ce domaine.

Enfin, dans le domaine du *tourisme*, de nombreuses avancées ont eu lieu dans la lancée de celles qui avaient marqué la période 2004-2008, permettant notamment de répondre beaucoup mieux à la directive européenne 1995 (remplacée en 2011 par un nouveau règlement). En outre, la statistique du Tourisme s'élabore avec les Régions.

Le Cnis avait souhaité en janvier 2009 dans un avis de moyen terme que la statistique publique travaille durant ce moyen terme à une meilleure connaissance du *secteur associatif*. Cette demande rejoignait celles formulées dans les rapports Langlais et Morange, de la CNVA (conférence de la vie associative) et plus tard du groupe préparatoire à la Conférence associative du 17 décembre 2009. Mandat a été donné à un groupe de travail du Cnis sur la connaissance des associations le 18 mars 2010 ; le rapport a été publié en décembre de la même année.

De plus, plusieurs événements au plan international et français ont eu pour conséquence d'impulser fortement la problématique du *développement durable* dans la statistique publique : les objectifs du millénaire de l'ONU, la mesure du progrès dans les sociétés et la croissance verte à l'OCDE, la stratégie Europe2020 de l'UE, les travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2008-2009) sur la mesure de la performance économique et le progrès social. En France, le processus du Grenelle de l'environnement, engagé en 2007 Une **Conférence nationale sur les indicateurs du développement**

durable, s'est tenue le 20 janvier 2010 sous l'égide du Cnis, du CESE et du CGDD, a fait émerger plusieurs pistes de travail.

Rappel des principales orientations 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Entreprises et stratégies de marché » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013²

Il s'agit :

- 1. Mettre en œuvre le programme de refonte des **statistiques annuelles des entreprises (Résane)**. Il est été demandé que des bilans qualité soient généralisés, en priorité concernant l'amélioration attendue sur la description des branches et des secteurs des entreprises industrielles suite au changement de nomenclatures et de la refonte de l'enquête annuelle de production industrielle,*
- 2. Utiliser la **nouvelle définition statistique de l'entreprise** et de sa définition en **quatre classes** micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises,*
- 3. Mettre à niveau la connaissance des **activités des filiales des groupes** et consolidation des statistiques sur les **échanges de services**, notamment les échanges transfrontaliers, De plus, il est souhaité que le système de simplification d'Intrastat ne dégrade pas la qualité de l'information produite, en particulier pour la connaissance des flux physiques de matières collectés pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement,*
- 4. Assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et celles de court terme grâce à la refonte les **statistiques infra annuelles** notamment concernant le commerce et les services. De plus, il était attendu qu'un meilleur service soit rendu aux utilisateurs grâce à Internet, que ce soit en matière de collecte ou de diffusion des enquêtes conjoncturelles,*
- 5. Couvrir plus largement les **indices de prix**, aux secteurs de l'assainissement et à la gestion des déchets, à quelques segments du secteur des transports et aux services financiers et d'assurance,*
- 6. Mettre en œuvre le changement de méthode pour calculer l'indice du coût de la **construction**,*
- 7. Mieux appréhender la globalisation de l'économie en s'appuyant sur **des enquêtes thématiques** qui feront l'objet d'une présentation de leur programmation. Certains thèmes sont jugés prioritaires tels que : l'organisation des activités productives (dimension réseau et enseigne), l'innovation (avec adaptation aux commerces et services), l'économie de l'immatériel, le rôle des technologies de l'information et de la communication (en particulier le commerce électronique), les éco-entreprises et éco-activités.*
- 8. Étendre la couverture des enquêtes sectorielles annuelles à des secteurs non couverts comme **les arts et spectacles et les associations**, avec notamment une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers,*
- 9. Développer des études sur l'impact que peuvent avoir les évolutions de l'industrie sur l'activité et l'emploi au **niveau local**,*
- 10. S'agissant des **statistiques agricoles**, s'appuyer sur les opérations statistiques habituelles et en particulier sur le recensement agricole 2010 pour :*

² Rapport du Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général Statistiques d'entreprises, Avis des formations « Agriculture », « Commerce-Services », « Industries, IAA, Energie », « Transport, Tourisme »

- *satisfaire des besoins statistiques émergents, notamment pour éclairer le débat sur le développement rural, sur les liens entre agriculture et environnement, sur la sécurité alimentaire*
- *pour alléger la charge des enquêtes pour les exploitants agricoles en recourant aux données administratives,*

11. Dans le domaine des Transports :

- ***créer un comité de coordination statistique** composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports »,*
- *éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations **l'offre de transport**, la qualité de service, la congestion et mesurer de certains effets environnementaux des transports,*
- *mettre en place une synthèse statistique des **échanges internationaux de marchandises**, notamment une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers,*
- *fournir des informations sur l'activité logistique et les flux de transports amont et aval associés,*
- *développer les indices de prix, tels que prévus par le règlement européen, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence et, entamer une réflexion pour apprécier les prix en niveau par mode,*

12. Concernant le tourisme

- *Consolider la connaissance du tourisme international, avec l'étude de méthodes exploratoires, alternatives ou complémentaires aux enquêtes frontières, notamment à partir d'informations détenues par des opérateurs de téléphonie mobile ou le groupement des cartes bancaires,*
- *compléter l'information sur le tourisme des résidents avec les volets trimestriels de l'enquête « suivi de la demande touristique » (SDT) qui sert à répondre aux obligations européennes,*
- *Développer et approfondir la connaissance des entreprises des secteurs caractéristiques du tourisme,*
- *Rénover le compte satellite du tourisme, en particulier en travaillant à un meilleur ancrage à la comptabilité nationale, à la réconciliation entre offre et demande, en veillant au rapprochement entre les données monétaires et données physiques comme le nombre de nuitées.*

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

- 1. Mettre en œuvre le programme de refonte des statistiques annuelles des entreprises (Résane). Il est étié demandé que des bilans qualité soient généralisés, en priorité concernant l'amélioration attendue sur la description des branches et des secteurs des entreprises industrielles suite au changement de nomenclature et de la refonte de l'enquête annuelle de production industrielle**

Le projet Resane est un des chantiers majeurs de ce moyen terme de la statistique publique et de l'Insee. Il visait à faire des gains de productivité et à baisser la charge de réponse pesant sur les entreprises tout en constituant un ensemble cohérent de statistiques sur les entreprises combinant simultanément des données administratives (déclarations annuelles de bénéficiaires, DADS...) et des enquêtes statistiques en parvenant à les réconcilier au niveau des réponses individuelles.

Dans un deuxième temps, il visait aussi à remplacer progressivement les statistiques élaborées en unités légales en statistiques fondées sur les entreprises, véritables acteurs économiques. Il avait ainsi plusieurs objectifs : redéfinir le processus de production des statistiques structurelles, mettre en cohérence plusieurs sources, contribuer à la MRCA (mesure de réduction de la charge administrative des entreprises) et rechercher des économies pour l'administration au niveau du traitement des données. Il comprenait de nombreux niveaux d'innovations et a dû prendre en compte de manière simultanée des questions d'ordre statistique, méthodologiques, conceptuelles, organisationnelles et informatiques.

La première phase du programme est achevée. **Les résultats ÉSANE 2010** ont été publiés sur le site Internet de l'Insee en mai 2012. Ils incluent désormais les auto-entrepreneurs et les sociétés holding. Des « fiches sectorielles » et des données relatives aux « branches » sont publiées depuis août 2012 et dans l'édition 2013 des tableaux de l'économie française. Toutes ces statistiques sont élaborées à partir d'entreprises identifiées aux « unités légales » c'est à dire à des entités définies sur le seul plan juridique. Mais certaines statistiques ont commencé à être publiées à partir d'entreprises identifiées aux groupes, en particulier pour des tableaux portant sur les catégories d'entreprises

La deuxième phase du programme Resane conduira à tenir compte de la **structuration en groupe** de sociétés pour former des « entreprises » par le « **profilage** » des groupes, conformément, d'une part aux recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » et d'autre part, aux dispositions de la LME. L'objectif sur le prochain moyen terme est de remplacer sur le site Insee.fr les résultats calculés actuellement en unités légales par des résultats calculés à partir des nouvelles entreprises, au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME)³. S'agissant du même mot (« entreprises ») qui définit des entités différentes; il doit être précisé dans les publications si on parle d'entreprises au sens des unités légales (les sociétés) ou au sens des acteurs économiques.

Un Insee-références sur les entreprises, à vocation annuelle, viendra compléter la diffusion des résultats ESANE sur internet, tandis qu'une diffusion appropriée des résultats plus détaillés sur l'industrie et les services sera pérennisée.

S'agissant de la réduction des délais et de la réduction des coûts : ce dispositif a atteint une certaine stabilité, et les délais de production de ces différents résultats devraient être réduits sur le moyen terme suivant, notamment grâce à la possibilité (testée en 2013) offerte aux entreprises de répondre à l'ESA (Enquête sectorielle annuelle) par Internet.

Enfin, sur ce moyen terme, dans le cadre des travaux européens du programme MEETS, l'Insee anime un ESSnet sur le profilage : pour harmoniser les procédures relatives à ce sujet, les instituts statistiques de l'Union européenne et Eurostat ont mis en place cet ESSnet qui a commencé ses travaux à la fin 2009. Ce groupe de travail vise à développer, sur un programme de quatre années, des méthodes communes et des outils partagés en matière de profilage, qui auront vocation à être appropriés par l'ensemble des pays de l'Union européenne. Outre l'Insee qui en assure la coordination, ce groupe réunit les instituts statistiques de six pays : Allemagne, Finlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse. Une de ses premières réalisations a été une *check list* récapitulant les procédures à accomplir pour le profilage spécifique des grands groupes, à partir de laquelle ont été examinés de façon harmonisée une dizaine de grands groupes multinationaux. Les résultats en ont été présentés lors d'un séminaire à Paris en juin 2010. Depuis, les participants à l'ESSnet testent la possibilité d'obtenir des grands groupes multinationaux une information sur leurs implantations dans les autres pays de l'Union européenne (liste des unités légales, possibilité d'une collecte de

³ qui définit également les « catégories » d'entreprises (cf. la loi et son décret d'application (n°1354) du 18 décembre 2008)

l'information sur les comptes de ces unités). Ces tests porteront sur 40 à 60 groupes multinationaux sur un délai de deux ans.

2. Utiliser la nouvelle définition statistique de l'entreprise et de sa définition en quatre classes micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises

Pour mémoire, la notion d'entreprise est définie à partir de critères économiques dans le décret d'application (n°2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie et, les critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique y sont définis. On distingue : les micro entreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises.

Des premières publications témoignent de l'utilisation de ces catégories :

« Quatre nouvelles catégories d'entreprise, une meilleure vision du tissu du système productif » - Insee Première N°1321 - novembre 2010, voir également les publications régionales associées.

« Un tissu productif plus concentré qu'il n'y paraît, nouvelles définitions et nouvelles catégories d'entreprises » - Insee Première N°1399 - mars 2012

Chiffres clés sur la démographie d'entreprise.

« R&D : le potentiel des entreprises de taille intermédiaire » Note d'information Enseignement et recherche – 09-27 décembre.

« Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », Note d'information Enseignement et recherche – 13-01 février.

Par ailleurs, la Banque de France publiera des statistiques par tailles d'entreprises au sens de la LME. L'identification, la catégorisation et le décompte de ces entreprises ont été finalisés en 2012.

A l'avenir, c'est le **répertoire Sirius** qui permettra de calculer les catégories d'entreprises (PME, ETI, GE) auxquelles appartiennent toutes les unités légales qu'il contient.

En effet, le projet de **répertoire SIRUS** (Système d'identification au répertoire des unités statistiques) a débouché en 2012 sur la mise en place opérationnelle du répertoire statistique. Ce répertoire statistique permet de centraliser les informations disponibles sur les entreprises, et de prendre en compte des unités « entreprises » différentes des unités légales en donnant plus de sens économique aux statistiques produites. Il s'appuie en particulier sur les travaux menés sur le profilage des groupes.

Ce répertoire Sirius mis en place en 2013, deviendra le répertoire statistique de référence pour l'ensemble de la statistique publique. Il **servira de base de sondage pour toutes les enquêtes** auprès des entreprises, et permettra également de mesurer et contrôler la charge statistique des entreprises.

3. Mettre à niveau la connaissance des activités des filiales des groupes et consolidation des statistiques sur les échanges de services, notamment les échanges transfrontaliers. De plus, il est souhaité que le système de simplification d'Intrastat ne dégrade pas la qualité de l'information produite, en particulier pour la connaissance des flux physiques de matières collectés pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement

Le règlement FATS a été voté en 2007 pour une mise en application en 2009 sur l'année de référence 2007. Ce règlement comprend deux volets : le volet Inward FATS (IFATS) sur l'activité en France des filiales de groupes étrangers et le volet Outward FATS (OFATS) sur l'activité à l'étranger (hors UE)

des filiales de groupes français. La France répond à la partie IFATS à partir des données ESANE des filiales situées en France de groupes étrangers, et réalise une enquête statistique, intitulée OFATS, auprès des groupes français ayant des filiales à l'étranger.

Ces travaux font l'objet d'un **l'ESSNet dit Global Value Chain (GVC)** qui a été présenté en commission du Cnis. Il a pour objet de renforcer la capacité du système statistique européen à appréhender le phénomène de mondialisation économique. Quatre axes de travail ont été identifiés : indicateurs de mondialisation ; méthodologie d'appariement des données issues des différentes sources ; amélioration de la qualité des données OFATS (outward FATS) ; préparation de **l'enquête sur les chaînes de valeur mondiales**.

L'enquête européenne global value chain (« chaînes d'activités mondiales » en français) repose sur une analyse par grande fonction et par zone des questions relatives aux externalisations et aux délocalisations sur la période 2009-2011, en s'efforçant de recenser les emplois supprimés sur le territoire national. Il s'agira également d'étudier l'organisation des activités des entreprises ayant eu recours à leurs propres filiales, aux filiales de leur groupe ou à la sous-traitance, en France et dans différentes zones du monde, avec une appréciation qualitative de l'évolution par fonction.

Par ailleurs, le service statistique des **Douanes** a eu à relever le seuil communautaire en 2011 **d'Intrastat**, ce qui soulève des questions de qualité. Un effort particulier devait porter sur le suivi de la démographie des entreprises réalisant des échanges, rendu plus difficile par les différentes simplifications douanières et statistiques.

4. Assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et celles de court terme grâce à la refonte les statistiques infra annuelles notamment concernant le commerce et les services. De plus, il était attendu qu'un meilleur service soit rendu aux utilisateurs grâce à Internet, que ce soit en matière de collecte ou de diffusion des enquêtes conjoncturelles

L'Insee gère aujourd'hui la plus grande partie des indicateurs infra-annuels de la statistique publique: indices de la production industrielle (IPI), observation des prix de l'industrie et des services (OPISE), indices de prix agricoles (IPPAP, IPAMPA (en collaboration avec le Service de statistique agricole), IPGA, , indices de chiffres d'affaires (CA industrie, commerce, services), indices du coût de la construction (ICC) et indices des loyers (IRL, ILC, ILAT) et indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises.

Suite à la reprise par l'Insee des fonctions statistiques du Sessi, la DSE a aussi repris depuis 2010 la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui permet d'une part de produire des données de production industrielle en valeur et en quantités dans le cadre du règlement européen PRODCOM et d'autre part d'alimenter ESANE sur l'ensemble des activités industrielles non agro-alimentaires.

L'année 2013 a vu le rebasement des indices conjoncturels en base 2010 et le début de la mise en place d'un chaînage annuel pour certains (indices de prix à la production).

Lors de ce moyen terme le démarrage de la refonte des processus de production d'indices conjoncturels a débuté avec réécriture de l'ensemble des applications qui permettent la production de ces indicateurs de court-terme. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'un des grands chantiers statistiques retenus pour le moyen terme 2010-2015 de l'Insee : le programme de rénovation avec mutualisation des indicateurs de court-terme d'entreprises (PRÉMICE).

Ce programme, qui concerne deux directions de l'Insee (la direction des statistiques d'entreprise et la direction des études et synthèses économiques) a plusieurs objectifs : réécriture de plusieurs applications, maîtrise des coûts de maintenance de ces applications, mise en place d'une architecture informatique commune, **recherche d'une plus grande cohérence de ces divers indicateurs infra-annuels, entre eux bien entendu mais aussi avec les comptes nationaux et les enquêtes structurelles d'entreprises (dont EAP)**, par le recours à des méthodes intégrées, au même répertoire d'entreprises et à des nomenclatures gérées en commun.

Durant l'année 2013 la Division des enquêtes de conjoncture conclura les travaux prévus dans le cadre du moyen terme 2009-2013, dont les événements les plus marquants auront été le passage à la NACE révision 2 et la NAF révision 2, la forte progression de la collecte par Internet, la standardisation des Informations Rapides et la création d'un Information Rapide France, l'élaboration de nouveaux indicateurs synthétiques, la diffusion des résultats d'août suite à la mise en place de la collecte d'août en 2008, des présentations régulières d'études dans le cadre de séminaires internationaux, et la refonte complète de l'application Conjoncture (projet Conjoncture 2). 2013 verra également un changement de base de tous les indicateurs conjoncturels –base 2010=100.

5. Couvrir plus largement les indices de prix aux secteurs de l'assainissement et à la gestion des déchets, à quelques segments du secteur des transports

Les activités « captage, traitement et distribution d'eau » (36), « collecte et traitement des eaux usées » (37) et « collecte, traitement et élimination des déchets » (38) de la section E liée à l'environnement sont couvertes par le dispositif OPISE (observation des prix de l'industrie et des services).

Concernant les indices de prix des transports, la France répond désormais à l'ensemble des demandes européennes (et même au delà avec l'indice de prix du fret fluvial) après avoir créé un indice de prix du fret maritime, aérien, de l'entreposage et de la manutention au cours des 5 dernières années.

Dans le domaine des prix du secteur aérien, le SOeS produit désormais un indice de prix du transport ferroviaire de fret aérien et la DGAC un indice mensuel de prix du transport aérien de voyageur diffusé sur le site du ministère et intégré dans l'indice des prix à la consommation de l'Insee.

6. Mettre en œuvre le changement de méthode pour calculer l'indice du coût de la construction

Depuis 2010, l'indice du coût de la construction est calculé par des méthodes économétriques dites « hédoniques », dont les modèles sont revus et le cas échéant actualisés chaque année.

En effet, le mode de calcul de l'ICC a été modifié. L'idée a été d'établir une relation économétrique entre le prix du bien et ses caractéristiques. C'est un procédé déjà utilisé pour le calcul du prix des logements anciens. La taille de l'échantillon ne devait pas changer du tout au tout. Auparavant de 300 dossiers étaient exploitables, dans le nouveau modèle, environ 500 dossiers peuvent être exploités.

Concernant le questionnaire, les différentes parties ont été réduites en termes de nombre de pages, ce qui allège le poids des réponses pour l'entreprise. Beaucoup de données déjà présentes dans SITADEL⁴ sont exploitées.

7. Mieux appréhender la globalisation de l'économie en s'appuyant sur des enquêtes thématiques qui feront l'objet d'une présentation de leur programmation.

Certains thèmes sont jugés prioritaires tels que : l'organisation des activités productives (dimension réseau et enseigne), l'innovation (avec adaptation aux commerces et services), l'économie de l'immatériel ; le rôle des technologies de l'information et de la communication (en particulier le commerce électronique), les éco-entreprises et éco-activités.

⁴ *Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux*

Sur la question de la **globalisation**, outre la réalisation pérenne de l'enquête annuelle OFATS et la fourniture des données IFATS, la participation à un Essnet a aussi permis de mettre en place cette année -de concert avec certains pays européens- une enquête sur la chaîne d'activité mondiale (CAM) dont la collecte débute en juin 2012. Elle doit permettre d'éclairer le découpage de cette chaîne et de donner une estimation d'emplois délocalisés sur 2009- 2011. Dans ce cadre européen, une participation aux réflexions sur les indicateurs de mondialisation doit démarrer. S'intéressant aux différentes fonctions de l'entreprise, cette enquête CAM donnera aussi un regard sur la tertiarisation de l'économie, mais vue seulement sous l'angle spécifique d'une division internationale du travail et non dans toutes ses dimensions comme y invitait le CNIS.

Sur les **enquêtes thématiques**,

- le recueil d'une information annuelle sur les **réseaux** a été testé (parallèlement à la réalisation en novembre 2010 d'un séminaire du CNIS donnant des résultats novateurs sur leur importance), et il est proposé d'en faire une opération annuelle pour alimenter le répertoire statistique (cf. avis d'opportunité 2012),

- le fichier fiscal TASCOM a commencé à être mobilisé pour répondre aux besoins de description de **l'équipement commercial** (cf. le rapport de la Commission des comptes du commerce de juin 2012) tandis qu'une enquête points de vente 2009 fait un nouvel état des lieux (résultats présentés à la commission commerce)

- une information annuelle sur les **TIC et le commerce électronique** est recueillie par enquête en liaison avec les exigences européennes, et les très petites entreprises sont spécifiquement interrogées en 2012 à ce sujet, cependant qu'il est prévu de répondre aux approfondissements souhaités en matière de commerce électronique par une enquête spécifique en 2014,

-au-delà des enquêtes R&D, **l'innovation** a été éclairée via les enquêtes biennuelles CIS, répondant aux demandes européennes, avec un éclairage en 2008 sur les bénéfices environnementaux et en 2010 (résultats à paraître) sur les compétences et les dépenses d'innovation. Ces enquêtes fournissent aussi un regard sur les coopérations ou échanges internationaux en la matière ;

L'enquête sur **les marges commerciales** de 2013 est vraiment nouvelle. Cette enquête répond à une demande des comptes nationaux afin de rendre plus robuste l'estimation de la ventilation de la marge commerciale brute par produits. Elle prend la forme d'un volet complémentaire à l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

Par ailleurs pour éclairer **le besoin de financement des PME** et leur passage de la crise, une enquête sur leur accès au financement (ATF) comparant les besoins et difficultés de financement avant et après la crise a été réalisée en 2010 dans un cadre européen

Du côté **développement durable et demandes environnementales**, les besoins sur la **consommation d'énergie** sont éclairés par l'enquête annuelle EACEI (cf. Règlement SBS et statistiques de l'énergie), mais aussi par une enquête ponctuelle sur le tertiaire (ECET); dont la collecte a été réalisée à l'automne 2012. Cette enquête doit aussi servir de base pour des questions d'évaluation de politique publique.

L'enquête sur les investissements et les dépenses liées à l'environnement continue d'alimenter les comptes de l'environnement qui dépendent désormais d'un règlement européen.

La question de la connaissance des **éco-entreprises** ou de l'impact des politiques environnementales sur les entreprises - au-delà des investissements antipollution suivi par une enquête annuelle spécifique - a été réorientée sur la connaissance de **l'implication des entreprises en matière de développement durable** (la responsabilité sociétale des entreprises), en considérant les différents piliers de ce développement : une enquête (ENDD) a été réalisée en 2011 par l'Insee et le SoeS dont les résultats ont été diffusés à l'automne 2012 (cf. journée inter-commission du 20 novembre 2012).

En matière de **déchets non dangereux**, pour répondre aux obligations européennes, une enquête sur les déchets industriels a été réalisée en 2009 et des estimations faites sur le commerce et l'industrie pour l'année 2010, tandis que ces deux secteurs seront de nouveaux interrogés en 2013 sur leurs déchets 2012.

8. Étendre la couverture des enquêtes sectorielles annuelles à des secteurs non couverts comme les arts et spectacles et les associations, avec notamment une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers,

Le passage à la NAF-Rev2 et au système ESANE s'est fait en articulation avec la réalisation de la Base 2005 des comptes nationaux (diffusée en mai 2011), ce qui a impliqué une expertise importante et certain réglages du nouveau système, y compris sur sa diffusion. A cette occasion le partage industrie-commerce a été assez nettement révisé, et le rapport de la commission des comptes du commerce a été rénové en concertation avec les parties prenantes. **Les spectacles vivants** ont été progressivement intégrés au champ de l'ESA-services, conformément à la recommandation du CNIS.

Concernant l'**emploi associatif**, des premiers travaux sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ont permis de produire des statistiques détaillées sur la démographie des associations employeurs et des tableaux ventilés par régions et départements ont été mis en ligne sur le site du ministère. Mais ce chantier a été suspendu, compte tenu des nouvelles priorités dans le programme de travail. Pour 2013, la DSE va examiner avec le ministère de l'intérieur la possibilité d'accéder au *Répertoire National des Associations (RNA)*. Cet accès permettrait d'étudier de manière détaillée les créations d'associations : nombre de créations, dates de création, objet associatif, implantation géographique...Par ailleurs, l'Acosse publie régulièrement des indicateurs synthétiques d'emploi et de masse salariale sur l'ensemble du champ associatif.

A la suite de la deuxième Conférence de la vie associative de décembre 2009, un **groupe de travail du Cnis, "Connaissance des associations"**, présidé par Edith Archambault, a été constitué, pour faire le point sur l'état actuel du dispositif de suivi statistique du secteur associatif et proposer des voies d'amélioration pour rendre compte à la fois de l'activité économique de ces organisations et de leur contribution à plusieurs dimensions du bien-être de la société.

Le groupe, qui a procédé sous forme d'auditions, a élaboré 19 recommandations, classées par priorité, présentées à la commission « Démographie et questions sociales » le 4 novembre 2010 et publiées en décembre. Deux des recommandations étaient considérées comme essentielles avant 8 autres de priorité 1. La première, organisationnelle, était de créer dans le cadre de l'Insee, un pôle en charge des statistiques sur les associations ; la seconde de réaliser périodiquement une enquête « entreprises » spécifique sur les associations. Les autres préconisations visaient à veiller à la comparabilité internationale, connaître les associations vivantes, à améliorer la cohérence des données existantes et à faciliter l'accès des données aux chercheurs. Pour cela le groupe demandait de procéder à des appariements, d'affiner les nomenclatures, de produire des données thématiques, de construire et publier des indicateurs, d'établir un compte satellite des institutions sans but lucratif.

L'Insee a lancé fin 2012 la préparation d'une **enquête spécifique en 2014 auprès des associations en réunissant un** comité de concertation (Cocer) largement ouvert aux partenaires institutionnels, représentants du monde associatif et chercheurs. Ces travaux préparatoires répondent déjà à certaines des recommandations de première priorité: ainsi des travaux d'appariement entre le répertoire Sirène et le RNA ont été réalisés et une enquête d'amélioration du répertoire (EAR) est prévue fin 2013 pour diminuer l'importance des associations mal classées. Une réflexion sur les nomenclatures des associations a été faite pour les tests de l'enquête 2014 qui comprennent une tentative d'appréhension de la proportion de « faux actifs ».

9. S'agissant des statistiques agricoles, s'appuyer sur les opérations statistiques habituelles et en particulier sur le recensement agricole 2010 pour :

- **satisfaire des besoins statistiques émergents, notamment pour éclairer le débat sur le développement rural, sur les liens entre agriculture et environnementaux la sécurité alimentaire**

Le programme de travail statistique du SSP repose sur un **socle de statistiques agricoles** qui restent indispensables pour le pilotage de la politique agricole commune (PAC) alors que dans le même temps des thèmes nouveaux apparaissent.

Les nombreuses nouvelles enquêtes ou analyses menées de 2009 à 2012 et celles qui le seront en 2013 ont déjà permis et vont continuer de permettre de recueillir les informations nouvelles indispensables pour éclairer les débats sur le développement rural, les liens agriculture et environnement, la sécurité alimentaire notamment. Ainsi, des statistiques sur les ventes et utilisations de produits phytopharmaceutiques en agriculture vont être disponibles. Un cycle d'enquêtes sur les pratiques culturales et l'utilisation de produits phytosanitaires dans les domaines des grandes cultures, de la viticulture, des fruits et des légumes a été mis en place.

Conformément à la demande du Conseil de développer la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles, au-delà du suivi annuel dans le réseau d'information comptable agricole (RICA), a été mise en place une enquête sur la consommation et la production d'énergie auprès des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA).

- **alléger la charge des enquêtes pour les exploitants agricoles en recourant aux données administratives**

Le SSP s'est efforcé de répondre à ces nouveaux besoins dans un contexte de moyens humains et financiers en diminution en rénovant ses processus, en recourant aux données administratives existantes et en arbitrart certaines opérations.

Concernant les résultats du **recensement agricole**, les délais ont pu être tenus, en dépit des contraintes dues à l'ampleur de l'opération (500 000 exploitations et 700 variables), avec des premiers résultats publiés en septembre 2011. Toutes les innovations mises en place ont fonctionné efficacement. La charge statistique des exploitants a été allégée grâce au recours élargi aux données administratives (agriculture biologique, cheptel bovin, surfaces cultivées, aides agro-environnementales), facilité par la convergence des unités observées avec le répertoire Sirène. De même, il a choisi d'utiliser le casier viticole pour la réalisation du recensement de la viticulture, ce qui a allégé fortement la charge d'enquête pour les viticulteurs.

Les agriculteurs ont semblé apprécier l'image innovante d'un recensement effectué sur ordinateurs portables. La charge de réponse des agriculteurs a pu être diminuée à travers l'utilisation de données administratives. Au final, un taux de réponse supérieur à 99 % a pu être obtenu.

Les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour le **recensement agricole 2010** ont été généralisés à d'autres opérations.

Enfin, le service continue **de consulter régulièrement ses utilisateurs**, lors de réunions annuelles et lors de comités d'utilisateurs mis en place pour chaque enquête, afin de prendre en compte le mieux possible et en amont leurs demandes.

Par ailleurs, le recensement agricole permettra d'explorer un certain nombre de thématiques de manière exhaustive sur l'ensemble du territoire. En ce qui concerne les **filières agricoles**, le recensement s'est appuyé sur une révision de la typologie des exploitations. Un classement par taille et par secteur a été défini, sur la base de la réglementation européenne. Le choix a notamment été fait d'éclater la production hors-sol, pour pouvoir suivre les élevages porcins et l'aviculture ; le maraîchage et l'horticulture pourront également être suivis, ce qui répond à une demande exprimée en commission.

10. Dans le domaine des Transports :

- **créer un comité de coordination statistique composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports »**,

Les recommandations du rapport du CNIS présidé par le professeur Bernadet sur l'inventaire des besoins d'information dans les transports (2007) ainsi que les demandes exprimées par la

Commission des comptes des transports ont conduit à créer un comité de coordination des statistiques de transport organisé par le SOeS et présidé par le vice-président de la commission des comptes des transports. Ce comité permet d'assurer le suivi détaillé, une information est donnée régulièrement en commission du Cnis. La mise en œuvre est largement engagée dans les différents domaines (infrastructures, transports de marchandises, voyageurs interurbains, synergie d'observation entre transport et tourisme, renforcement et harmonisation entre autorités organisatrices des transports, transport urbain). Il reste cependant des domaines peu avancés qui nécessitent notamment des échanges d'informations entre l'Etat et les collectivités locales (circulation routière, réseaux de transport urbains).

- **éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations l'offre de transport, la qualité de service, la congestion et mesurer de certains effets environnementaux des transports,**

La construction d'un système numérisé sur les réseaux de transport en commun urbains est en cours : géolocalisation des aéroports, gares ferroviaires, stations-service. Cependant la connaissance des réseaux de transport en commun urbains et départementaux est peu avancée. Ce qui serait un outil essentiel pour favoriser l'intermodalité.

De même, la connaissance localisée des besoins des personnes handicapées dépasse la seule connaissance des services, la connaissance des lieux de vie accessibles semble être détenue par les commissions communales d'accessibilité.

L'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) devrait aussi contribuer à la connaissance de la qualité des services de transport, notamment sur la ponctualité des trains et des avions. Cependant, la priorité a été mise sur les transports collectifs urbains.

Par ailleurs, suivant les recommandations du rapport, l'observation des voyageurs interurbains et la mobilité des ménages a bien évolué : enquête nationale transport, suivi de la demande touristique, enquête passagers aériens.

- **mettre en place une synthèse statistique des échanges internationaux de marchandises, notamment une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers,**

Le suivi des flux de marchandises est en cours d'évolution pour intégrer l'ensemble des modes : routiers sous pavillon étranger, oléoducs, transport maritimes, rétablissement des statistiques ferroviaires. A noter que l'enquête Transit pour l'observation des flux routiers de marchandises aux frontières est réalisée tous les cinq ans, un projet est à l'étude pour lui substituer les enquêtes européennes TRM.

Les données de trafic de transbordement portuaire et données maritimes par origine et destination fournies par la DGITM ont été retravaillées au SOeS pour établir des données 2004-2009. Un processus d'alimentation régulière est maintenant mis en place.

Un important travail a été réalisé par la DGITM sur la connaissance des hinterlands portuaires avec un suivi régulier du partage modal pour répondre notamment à un indicateur « grenelle ».

- **fournir des informations sur l'activité logistique et les flux de transports amont et aval associés**

Un répertoire des entrepôts et des plateformes logistique a été créé. Son statut juridique reste à définir et la qualité statistique est à améliorer pour envisager une diffusion de ces données.

Par ailleurs, la France participe à un groupe de travail européen pour mieux comprendre les pratiques logistiques et définir un outil de mesure raisonnable en termes de coût.

- **développer les indices de prix, tels que prévus par le règlement européen, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence et, entamer une réflexion pour apprécier les prix en niveau par mode**

L'enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret, réalisée par le service statistique du MEDDTL, répond à une demande de la part de différents utilisateurs qui vise principalement à compléter le dispositif d'enquêtes sur les prix du transport de fret et d'entreposage pour permettre de produire un indice de prix de l'ensemble du transport de fret et de comparer les évolutions des prix suivant les différents modes de transport.

A l'instar de ce qui a été produit sur le recueil des prix des tarifs aériens (robot informatique qui collecte environ 140 000 tarifs par mois), le SOeS tente actuellement la mise place ce type de collecte sur le ferroviaire. Le SOeS pourra ensuite alimenter l'indice des prix à la consommation de l'Insee avec un indice de prix du transport ferroviaire.

II - Travaux émergents ou non prévus au moyen terme

Filières

La DGCIS réalise des enquêtes qui répondent à des besoins de définition ou de mise en œuvre de politiques publiques. Ces dernières nécessitent aujourd'hui des informations statistiques sur les filières. Le Conseil national de l'industrie, présidé par le Premier Ministre, a identifié un ensemble de filières stratégiques. Jusqu'à présent, des travaux statistiques ont été menés à partir des données sectorielles. Celles-ci n'ont pas répondu à tous les besoins correspondant à une approche par les filières. De fait, les relations entre entreprises sont relativement peu prises en considération dans la statistique sectorielle. C'est pourquoi il est prévu la réalisation d'enquête par filière. Une enquête pilote est en cours s'agissant de la filière automobile, auprès d'environ 4 000 entreprises. Les organisations professionnelles, associées à l'élaboration de l'enquête, le seront pour l'analyse de ses résultats. Une enquête relative aux industries de santé sera lancée en 2013.

Artisanat

Le Répertoire National des Métiers (RNM) géré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers se présente désormais (depuis 2013) sous une forme nationale et son rapprochement avec le répertoire des entreprises de l'Insee peut être envisagé. Cela permettrait de répondre aux attentes, en matière d'emploi (salarié et non salarié) et d'agrégats économiques et financiers dans le secteur de l'artisanat.

Suivi des pôles de compétitivité

L'enquête auprès des membres des pôles de compétitivité a été présentée par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services. L'enquête s'inscrit dans la démarche d'évaluation de la politique des pôles de compétitivité établie dans le cadre d'une étude préalable réalisée par le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP). La commission a estimé utile que la statistique publique s'intéresse à l'évaluation économique des pôles de compétitivité. Elle a rappelé qu'il était nécessaire de limiter l'utilisation de ces données à des fins statistiques.

Simplification administrative

Le suivi des mesures de simplification administrative dans le domaine de la statistique publique permet de noter certaines avancées dès 2011 ou 2012 comme l'utilisation de données administratives (projet Resane), la suppression de la redondance des questions des enquêtes statistiques (orientation déjà suivie dans le cadre des examens pour avis d'opportunité) ; la dématérialisation des enquêtes (privilégiée pour les nouvelles enquêtes) ; l'évaluation de la charge de réponse aux enquêtes via une question sur la durée de remplissage des questionnaires (examinée lors du comité du label) et le suivi via le répertoire Sirius ; l'optimisation des plans d'échantillonnage visant à mieux répartir les enquêtes entre les petites et moyennes entreprises (mise en œuvre prévue à partir de 2014).

Le projet important dit « Anse » (Armoire numérique sécurisée pour les entreprises), issu des Assises de la simplification administrative consiste en la mutualisation de la collecte d'informations administratives réalisée par des administrations fiscales et sociales. L'Insee est concerné dans la mesure où l'identification Sirene devrait être reprise dans ce projet de nature interministérielle. Par ailleurs un enjeu résidera dans les liens entre ce projet et la déclaration sociale numérique (DSN)

ayant pour objet de numériser et simplifier les déclarations auprès de l'ensemble des organismes sociaux.

Amélioration de la qualité des statistiques sur la pêche et sur l'aquaculture

La mise en place du nouveau système de traitement des données sur la pêche s'est effectuée depuis 2009 mais n'a pas encore produit les effets escomptés en termes de qualité des données. Des difficultés sont encore rencontrées dans la saisie des documents déclaratifs en raison du manque d'expérience du domaine de la pêche des agents chargés de la saisie.

- Développement des statistiques sur l'aquaculture

L'enquête statistique sur l'aquaculture a été renouvelée conformément aux prévisions du programme. La collecte de données économiques mise en place pour répondre au règlement européen DCF a débuté en 2011. La DPMA a demandé au SSP de réaliser un nouveau recensement de la conchyliculture. Sa préparation a débuté fin 2011, les opérations de collecte sont prévues au deuxième trimestre 2013.

- Développement d'analyses économiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture et production d'indicateurs

La production d'indicateurs économiques se développe conformément aux orientations du programme. Les travaux d'analyse sont effectués notamment dans le cadre des groupes de travail européens du Comité Scientifique Technique et Economique sur les Pêches (CSTEP) qui élaborent un rapport économique annuel publié par la Commission.

- Diffusion des informations

Dans un contexte marqué par de profondes évolutions des systèmes de traitement des données, des exigences croissantes au niveau européen et de nombreuses demandes, le BSPA doit concentrer ses efforts sur la production statistique et la réponse aux obligations nationales et européennes. Ayant subi en 2009 une réduction de ses moyens, il n'est pas en mesure de développer comme souhaité la diffusion et la valorisation des données qu'il produit.

III Travaux non traités en commissions

Concernant le tourisme

- **Consolider la connaissance du tourisme international, avec l'étude de méthodes exploratoires, alternatives ou complémentaires aux enquêtes frontières, notamment à partir d'informations détenues par des opérateurs de téléphonie mobile ou le groupement des cartes bancaires,**

La suppression des frontières physiques consécutives aux accords de Schengen et la mise en circulation de l'euro dans les douze pays membres de l'union monétaire en janvier 2002 ont rendu caduque l'ancienne « enquête aux frontières ». La Banque de France et la DGCIS ont dû trouver de nouvelles sources pour calculer les dépenses et recettes du tourisme et le dénombrement des touristes étrangers en France. Pour mémoire, la Banque de France est en charge du suivi de la ligne « Voyages » de la Balance des paiements.

L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) mesure le volume trimestriel des flux touristiques des non-résidents à leur sortie du territoire pour les modes de transports collectifs (train, avion et bateau) et sur les aires d'autoroutes pour le mode routier. L'enquête permet de connaître l'ensemble des dépenses réalisées par les non-résidents et contribue à élaborer le poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements.

S'agissant de l'étude de méthodes exploratoires, alternatives ou complémentaires aux enquêtes frontières, l'utilisation des informations détenues par des opérateurs de téléphonie mobile ou par le groupement des cartes bancaires a été l'objet d'un travail exploratoire de la DGCIS. Il a mis en exergue les difficultés suivantes :

- ces informations ne peuvent en aucun cas se substituer aux enquêtes elles-mêmes, qui collectent une information précieuse sur les activités touristiques ;
- l'accessibilité régulière et sécurisée à ces informations serait lourde à mettre en place car, d'une part, elles sont confidentielles et, d'autre part, elles sont détenues par des opérateurs privés qui peuvent disparaître ou apparaître sur le marché, fragilisant la collecte de l'information⁵
- il n'existe pas d'exemple d'utilisation de ce type de données dans le cadre de la statistique publique ;
- s'agissant de l'information relative aux cartes bancaires, elle est déjà utilisée par la Banque de France en complément des données issues de l'enquête EVE pour mesure la dépense des touristes.
 - **compléter l'information sur le tourisme des résidents avec les volets trimestriels de l'enquête « suivi de la demande touristique » (SDT) qui sert à répondre aux obligations européennes,**

L'enquête sur le suivi de la demande touristique des Français (SDT) permet de suivre mensuellement le comportement des résidents en France. Le volet trimestriel permet de décomposer les voyages en « séjours » (au moins une nuit en un même lieu), et de détailler le type d'hébergement, les motifs, les activités et les dépenses. Un volet annuel sur les raisons de non-départ au cours de l'année écoulée est mis en place en 2013. L'ensemble du dispositif permet de répondre au volet demande du règlement européen.

- **Développer et approfondir la connaissance des entreprises des secteurs caractéristiques du tourisme,**

La connaissance de l'offre et la fréquentation touristique est obtenue principalement par deux enquêtes réalisées par l'Insee, en partenariat avec la DGCIS et les acteurs institutionnels territoriaux : l'enquête de fréquentation dans **l'hôtellerie du tourisme**. Elle a été étendue aux départements d'outre-mer en 2004. La deuxième enquête de fréquentation concerne **l'hôtellerie de plein air**. Une troisième enquête sur les **autres hébergements touristiques collectifs** a été mise en place ; les premiers résultats mensuels réguliers sont produits depuis le début de cette année 2012. L'ensemble du dispositif permet de répondre au volet offre du règlement européen sur le tourisme. Parallèlement des investissements ont été initiés pour permettre une collecte par Internet (qui est encore de faible ampleur). Par ailleurs des développements ont été effectués ou sont en cours pour évaluer l'importance locale de l'emploi touristique ou l'impact économique du tourisme.

- **Rénover le compte satellite du tourisme, en particulier en travaillant à un meilleur ancrage à la comptabilité nationale, à la réconciliation entre offre et demande, en veillant au rapprochement entre les données monétaires et données physiques comme le nombre de nuitées.**

Le compte satellite du tourisme permet d'évaluer le poids du tourisme dans les économies nationales et dans l'économie mondiale. La DGCIS a mené d'importants travaux de rénovation, en phase avec les recommandations internationales. La consommation touristique intérieure a été redéfinie, elle regroupe désormais l'ensemble des biens et services acquis par les visiteurs français et étrangers auprès des fournisseurs résidents. Le nouveau compte satellite s'aligne sur les règles d'enregistrement des comptes nationaux. La DGCIS a publié les résultats pour la période 2005 - 2010. Elle a engagé des travaux de régionalisation du compte, en coordination avec l'Insee.

IV – Rappel des principales suites attendues du MT 2009-2013

1. Projet Résane

(cf. avis 2013)

⁵ L'apparition d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile en 2012 aurait sans doute été complexe à gérer.

Poursuite des travaux sur le **profilage**. L'implication de la France comme **coordonnateur de la réflexion européenne** sur le profilage des groupes devrait permettre une convergence plus aisée des procédures utilisées au sein de l'union européenne.

Harmonisation des **informations sectorielles issues des 2 enquêtes EAP⁶ et ESA⁷**.

Visibilité plus importante des **conséquences des évolutions conceptuelles sur l'ensemble du dispositif statistique** sur les entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...

Large information des utilisateurs, sur la qualité des données issues d'Esane et sur ces nouveaux concepts.

Plus d'informations sur les micro-entreprises.

2. **Activité des firmes internationales et son impact économique** : présenter un état des lieux présentant l'ensemble des sources permettant meilleure connaissance de l'impact de la mondialisation sur l'appareil productif, en particulier en matière de relocalisation lors de la sortie des résultats de l'enquête sur les chaînes de valeur mondiales (avis 2012)

3. **Enquêtes thématiques** :

- Un intérêt a été exprimé pour que soient abordés les thèmes suivants : les entreprises de taille intermédiaire, l'internationalisation des entreprises et les effets des Tic notamment sur l'organisation du travail, les entreprises utilisant les nanotechnologies,
- répéter régulièrement l'enquête sur les TIC dans les petites entreprises
- assurer une enquête sur le commerce électronique
- persévérer sur la connaissance annuelle des **réseaux**
- **avoir un système d'enquête donnant à intervalle régulier (tous les 4-5ans) l'information attendue sur**
 - les associations (tous les 4-5ans),
 - la localisation de l'appareil commercial (articulation données administratives Tascom et enquête complémentaire)
 - la chaîne d'activité mondiale (répétition de l'enquête CAM) et plus généralement l'organisation de la mondialisation et ses impacts
 - la sous traitance

4. **Assises de la simplification administrative** : être attentif à ce que les nouvelles initiatives préservent la qualité des statistiques et ne se traduisent pas par des investissements trop lourds pour la statistique publique, associer les utilisateurs aux réflexions à venir. (avis 2012)

5. Tenir informé les utilisateurs de l'expérimentation d'une nouvelle méthodologie pour le calcul de l'indice de prix à la consommation (IPC) à partir de **données de caisse**. (avis 2012)

6. Représentation du **tissu productif par filière de production**.

- étudier la convergence entre l'enquête nationale et les enquêtes régionales
- examiner les suites à donner à cette enquête expérimentale, notamment en ce qui concerne sa généralisation et les modalités futures de diffusion des statistiques par filières

⁶ EAP : enquête annuelle de production

⁷ ESA : enquête sectorielle annuelle

- associer les organisations professionnelles aux comités de concertation et à l'analyse des résultats. (avis 2012)

7. Apport du **recensement de l'agriculture** en termes de connaissance des filières et des territoires. (avis 2012)

8. Analyse des entreprises bénéficiaires du **microcrédit accompagné**, notamment de leur pérennité, à l'aide de l'enquête Sine ou d'enquêtes spécifiques. (avis 2012)

10. Les demandes concernant le tourisme portent d'une part sur la diffusion **des résultats des** enquêtes sur **l'hébergement touristique** selon la nouvelle classification atout France (avec une indication sur leur précision) et sur l'évolution des questionnaires (notamment pour appréhender le revenu par chambre et les réservations en prévisionnel).